

consultées à ce sujet? Dans l'affirmative, à quelles conclusions a-t-on abouti dans les pourparlers avec la province de Québec, par exemple?

Monsieur l'Orateur, je demande au ministre si ce bill est conforme aux désirs des provinces? Le Québec pourra-t-il louer ou acheter du temps d'un canal pour des émissions éducatives?

Monsieur l'Orateur, on ne peut s'empêcher de se poser la question suivante: Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de permettre au Québec, si ce dernier le désire, de participer ou de coopérer à la construction d'un satellite de communications diffusant en français et de lui permettre d'utiliser un satellite étranger pour ses émissions éducatives? Voilà une question qui, quant à nous Québécois, est fondamentale au sein de la confédération actuelle, surtout à cause des progrès technologiques et électroniques qui sont aujourd'hui prévisibles.

A cet égard, la dernière question que je me pose est la suivante: Le gouvernement fédéral est-il prêt et disposé, étant donné la situation actuelle, à laisser le Québec négociateur de telles ententes sur le plan international ou bien a-t-il l'intention d'agir lui-même sur ce plan? Autrement dit, une entente a-t-elle été conclue avec le Québec à ce sujet? Dans l'affirmative, quelle en est la nature? Sinon, prévoit-on en conclure une?

● (3.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable ministre est assez sérieux pour prendre ces questions-là en note et je vais demander à un page de les lui porter, afin de l'inciter à me donner une réponse lorsqu'il s'agira de mettre fin à ce débat.

Monsieur l'Orateur, nous, d'expression française, aimerions avoir la certitude que l'honorable ministre est au courant des questions qui nous viennent présentement à l'esprit et que nous voulons qu'il y réponde.

A mon avis, l'honorable ministre tiendra à répondre à ces questions avant l'adoption du bill et son renvoi au comité, car il est possible qu'en voulant favoriser, par un système de communications de grande qualité et très coûteux, une plus grande identité canadienne et l'unité nationale, on contribue plutôt à diviser le Canada. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, tout serait perdu.

Un danger réel nous menace. En effet, le bill actuel ne traite pas des ententes avec les provinces ni même des deux grandes cultures qui existent au Canada.

Il y a là, à mon avis, une anomalie très grande, et si l'honorable ministre n'élucide pas la situation en répondant aux questions

[M. Fortin.]

que je posais tout à l'heure, nous serons portés à croire que le gouvernement fédéral désire contrôler non seulement le contenant, mais aussi le contenu des émissions qui seront transmises au moyen des divers canaux.

L'honorable ministre, dans son premier discours sur ce sujet, parlait des très grandes répercussions politiques et économiques qui sont rattachées à ce bill. Il semble toutefois avoir oublié, involontairement je l'espère, les énormes répercussions sociales et culturelles qui y sont également rattachées.

Monsieur l'Orateur, de même qu'il existe des provinces riches et des provinces pauvres, de même nous faut-il reconnaître aujourd'hui, sans aucun risque de se tromper, qu'il existe d'énormes écarts économiques régionaux qu'on appelle maintenant «inégalités régionales». C'est tellement vrai qu'on vient de créer un nouveau ministère.

De même qu'il n'est plus concevable d'avoir une politique économique uniforme pour tout le Canada, de même, nous ne pouvons pas établir de politique de communications uniforme pour tout le Canada.

Phénomène indiscutable: le Canada est une mosaïque de provinces—de grands hommes l'ont dit—remarquables par deux grandes cultures: la culture française et la culture anglaise.

A ce stade de la création de cette nouvelle Société de télécommunications, en l'occurrence «Téléstat Canada», la Chambre n'a absolument aucune garantie que les droits des provinces, en matière de culture et d'éducation, seront préservés, garantis, puisque la constitution canadienne elle-même ne prévoit pas et n'a pas prévu, en 1867, qu'il se produirait une si grande évolution dans le domaine des communications qu'il faudrait, en 1969, créer un nouveau ministère, savoir celui des Communications afin de satisfaire les besoins d'un Canada moderne.

Monsieur l'Orateur, le problème existe et ce n'est pas en pratiquant la politique de l'autruche qu'on va trouver une solution.

Tous doivent reconnaître que le domaine des communications, qu'il s'agisse des télécommunications par satellite, de la télévision éducative ou, encore, de l'octroi de permis de diffusion, est très important et qu'il peut constituer un empiètement sur les droits des provinces qui ont des intérêts régionaux, culturels et autres à protéger.

Il est évident qu'il existe toujours des intérêts nationaux à protéger, mais n'oublions pas, de grâce, qu'il y a aussi des intérêts régionaux.

Il est donc, en pratique, inacceptable, de consentir à créer une nouvelle Société de télécommunications avant que cette question d'empiètement et de juridiction ne soit vidée.